



JEUNES CITOYENS SOLIDAIRES

RÈGLEMENT « Mieux vivre ensemble »

Le Département a choisi d'encourager l'engagement citoyen des jeunes et de favoriser le « Mieux Vivre Ensemble ». Ce Règlement poursuit le double objectif de favoriser les dynamiques collectives et de permettre aux jeunes de s'investir dans des actions concrètes.

Interagir avec les autres, trouver de nouvelles manières de « faire ensemble », s'investir au sein de la société, contribuer à la vie publique...

Infos et renseignements :
action-citoyenne@charente-maritime.fr

charente-maritime.fr

